

## SEANCE DU 25 JANVIER 2017

---

L'an deux mille dix-sept et le vingt-cinq janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PREVEDELLO Xavier, Maire.

Etaient présents : Mmes MOREL, FALGA et Mrs FIORINA, THERME adjoints, Mmes DIEZ, PEYRUSSE, Mrs AVERSENG, BOUDET, Mme DEBIAIS, Mr MIETTE, Mme GUESDON et M. ROQUES, conseillers municipaux.

Etaient absents excusés : Mme CLAU a donné procuration à Mme MOREL,  
Mr NOGUES a donné procuration à Mr PREVEDELLO

Mme FALGA assure les fonctions de secrétaire de séance.

---

Le Procès-Verbal de la dernière séance est lu et adopté à l'unanimité.

### **CONSEIL DEPARTEMENTAL** **DEMANDE SUBVENTION POUR DERATISATION** **DE2017 001**

*Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :*

- *SOLLICITE, comme par le passé, l'attribution d'une subvention de 40 % du montant des frais de dératisation, versée par le Département,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces consécutives à la présente délibération.*

### **CONSEIL DEPARTEMENTAL** **AVENANT N° 2 CONVENTION ABRIBUS** **DE2017 002**

*Suite à la mise en place d'un second abribus à l'arrêt sis au centre bourg de la commune sur la RD 813 par le Conseil départemental, le maire donne lecture au conseil municipal de l'avenant à la convention n°2005-382 du 7 octobre 2005 signé avec le Département.*

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :*

*AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention n°2005-382 du 7 octobre 2005 relative à la mise en place d'abribus.*

### **DEMANDE DE SUBVENTION ETAT** **AMENAGEMENT DE VILLAGE CENTRE BOURG** **DE2017 003**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement de village centre bourg (place de la poste et rue des platanes).

L'estimation des travaux globale s'élève à 900 390,00 € HT auquel il faut ajouter les honoraires d'architecte, soit un cout d'opération de 963 417,00 € HT.

Monsieur le Maire indique que les finances communales ne pourront supporter à elles seules ce projet. Aussi, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès de l'Etat.

**Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :**

DEPENSES :

Travaux	900 390,00 € HT
Honoraires architectes	63 027,00 € HT

RECETTES :

<b>SUBVENTIONS SOLLICITEES</b>		
ETAT	573 416,60 €	59,50 %
DEPARTEMENT	197 272,00 €	20,50 %
<b>AUTOFINANCEMENT</b>		
COMMUNE	192 683,40 €	20,00 %

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- Approuve le coût de l'opération,
- Approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au montant le plus élevé possible.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

**DEMANDE DE SUBVENTION ETAT**  
**ELABORATION DE LA LIAISON GARONNE CANAL**  
**DE2017\_004**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'élaboration de la liaison Garonne Canal pour les mobilités douce (Phase 1)

L'estimation des travaux globale s'élève à 224 520,00 € HT auquel il faut ajouter les honoraires d'architecte, soit un coût d'opération de 240 236,40 € HT.

Monsieur le Maire rappelle que ce dossier est inscrit au contrat de ruralité du PETR Garonne Quercy Gascogne et indique que les finances communales ne pourront supporter à elles seules ce projet. Aussi, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès de l'Etat.

**Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :**

DEPENSES :

Travaux	224 520,00 € HT
Honoraires architectes	15 716,40 € HT

## RECETTES :

<b>SUBVENTIONS SOLLICITEES</b>		
ETAT	168 165,48 €	70 %
REGION	24 023,64 €	10 %
<b>AUTOFINANCEMENT</b>		
COMMUNE	48 047,28 €	20 %

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- Approuve le coût de l'opération,
- Approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au montant le plus élevé possible.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

### **TRAVAUX LOGEMENT 1 PALULOS 1** **DE2017\_005**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité des travaux d'isolation et mise aux normes du logement 1 Palulos 1 (rez-de-chaussée) situé 4, rue de la Mairie dans la commune, actuellement occupé.

Monsieur le Maire propose de reloger le locataire dans l'appartement du second étage, même bâtiment, actuellement disponible, le temps nécessaire aux travaux, en lui proposant de signer le bail au même tarif que celui qu'il occupe et de fournir l'attestation d'assurance.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer le bail pour le logement n°3 Palulos 1 du 2<sup>ème</sup> étage avec le locataire au même prix que le logement 1, soit 255.65 € par mois.

### **RESTAURATION DES CHARPENTES ET** **COUVERTURES DE L'EGLISE** **CHOIX DU COORDONNATEUR SPS** **DE2017\_006**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'opération de restauration des charpentes et couvertures de l'Eglise Saint-Clair. L'estimation prévisionnelle des travaux établie par le maître d'œuvre s'élève à 140 000 € HT pour la tranche ferme et 125 000 € HT pour la tranche conditionnelle.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de faire appel à un coordonnateur SPS et annonce que suite à la consultation effectuée auprès de 4 entreprises : INGC, COVEIS, PGP et SOCOTEC, 3 ont répondu à notre demande :

- INGC pour un montant de 3 937.50 € TTC
- PGP pour un montant de 1863.00 € TTC
- SOCOTEC pour un montant de 3 514.80 € TTC

Après étude des offres réalisée, Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal de l'analyse et propose de retenir la moins disante, soit la société P.G.P. domiciliée 4 Impasse Utrillo à Montauban.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, décide de retenir la société P.G.P. de Montauban.

**DEMANDE EMPRUNT TRAVAUX TOITURE**  
**EGLISE ET VESTIAIRES SALLE POLYVALENTE**  
**DE 2017\_007**

Vu le budget de la commune de Saint Porquier, voté et approuvé par le conseil municipal le 1<sup>er</sup> avril 2016 et visé par l'autorité administrative le 3 mai 2016 ;

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à la majorité des membres présents, décide :

-- de contracter auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées, un emprunt de 350 000,00 € (trois cent cinquante mille Euros) destiné à financer les travaux de toiture de l'église et la création des vestiaires à la salle polyvalente.

-- Caractéristiques de l'emprunt :

--- Objet : Travaux toiture église et création vestiaires salle polyvalente

--- Montant de l'emprunt : 350 000,00 €

--- Durée : 15 ans

--- Périodicité : Annuelle

--- Taux fixe de 1.55 %

--- Frais de dossier 0.20% du montant emprunté

La commune de Saint Porquier s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

La commune de Saint Porquier s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

**REHABILITATION DES SANITAIRES DE LA SALLE POLYVALENTE ET CREATION DE**  
**VESTIAIRES ATTENANTS – Demande de subvention au titre du FRI**  
**DE 2017\_008**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'état d'avancement du projet de création de réhabilitation des sanitaires de la salle polyvalente et de création de vestiaires.

Au stade actuel de l'Avant-Projet Sommaire, le coût de l'opération y compris honoraires maîtrise d'œuvre est estimée à 275 528.00 € HT. Il informe le conseil municipal de la possibilité de solliciter une subvention auprès de la Région Midi-Pyrénées au titre du Fonds Régional d'Intervention (F.R.I.), le plan de financement prévisionnel de cette opération pourrait être le suivant :

	Montant	Taux de subvention	subvention acquise ou sollicitée
ETAT – DETR 2016	116 825 €	42,4%	Acquis
CONSEIL REGIONAL	22 000 €	8 %	Sollicitée
CONSEIL DEPARTEMENTAL	41 380	15 %	Acquis
AUTOFINANCEMENT	95 323,00	34,60%	
<b>TOTAL HT</b>	<b>275 528 €</b>	<b>100 %</b>	

Le conseil municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- approuve le plan de financement prévisionnel ;
- sollicite auprès du Conseil Régional Occitanie au titre du FRI une subvention de 22 000 € ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

### QUESTIONS DIVERSES

Le maire présente au conseil municipal le devis établi par le garage RIBEIRO pour la réparation du véhicule MASCOTT des services techniques s'élevant à 2290,60 € TTC. Le conseil municipal donne son accord.

Le maire informe le conseil municipal que, par courrier du 13 décembre 2016, la mairie d'Escatalens nous a envoyé une copie de l'arrêté municipal prescrivant la 2<sup>ème</sup> modification de leur Plan Local d'Urbanisme. Le dossier sera transmis prochainement pour avis.

Le syndicat départemental d'Energie nous a informé que la participation de la commune pour l'alimentation du lac de l'Hermitage s'élève à 212 € TTC .

Monsieur MIETTE présente au conseil municipal le devis établi par l'entreprise FAUCHE pour l'alarme incendie et l'éclairage sécurité dans les locaux de la Mairie. Ce devis s'élève à 4 300 € H.T. Le devis est accepté à l'unanimité.

Contrat CUI/CAE – Monsieur le Maire indique au conseil municipal que Mademoiselle BELLIN qui avait un petit contrat pour les écoles (ALAE et cantine) n'a pas souhaité renouvelé son contrat au 1<sup>er</sup> janvier. Madame RODOLOSSE a présenté sa candidature pour un contrat aidé. Le conseil municipal accepte de lui faire un contrat aidé d'un an sur 28 heures hebdomadaire comme agent polyvalent (ALAE, transport enfants au CLSH à La Ville Dieu, cantine, ménage, rangement archives ....).

Le maire demande aux conseillers qui le souhaitent de se proposer pour rejoindre les différentes commissions communautaires :

- Aménagement de l'espace, urbanisme et ruralité : Michelle MOREL
- Finances, marchés publics et vie associative : Henri-Jean ROQUES
- Action sociale et santé : Xavier PREVEDELLO
- Cadre de vie : Karine FALGA
- Environnement : Karine FALGA
- Voirie, travaux, mobilité : Pierre MIETTE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.